

Les bourses de thèse

Certains d'entre vous se souviennent des galères rencontrées, lorsqu'en DEA, on recherche une bourse de thèse. Alors, nous avons décidé de vous faire un petit récapitulatif des bourses, ce qui permettra aux DEA de cette année de déjà avoir une idée et de savoir quel organisme interroger. Avant toute chose, il faut savoir que le choix d'une bourse de thèse est plus important que certains veulent le croire. Il est important d'avoir un projet professionnel bien réfléchi ☐ avez-vous l'intention de travailler dans le public ou dans le privé après votre thèse ☐ En fonction du projet professionnel, il existe des financements adaptés. Puis, il faut essayer de se renseigner, si c'est possible, sur le laboratoire d'accueil, le directeur de thèse ☐ et auprès des thésards présents. Une thèse, c'est deux années de notre vie professionnelle, la plupart du temps renouvelable un an, donc il faut prendre le temps de bien y réfléchir avant de s'engager ☐! Il existe de nombreux types de financements de thèse. Les principaux sont donnés ci-dessous.

1. Bourses MENRT ou Allocations de recherche du Ministère de la Recherche

Chaque année, le Ministère attribue à l'Ecole Doctorale un contingent d'allocations que celle-ci met au concours après avoir prédéfini les sujets de thèse et les équipes d'accueil. Les allocations sont attribuées par l'Ecole Doctorale aux meilleurs candidats après examen de leurs dossiers (les résultats du DEA comptent principalement). ☐ Les premiers ont donc de fortes chances d'obtenir ce type de bourse. Le but est de permettre de se consacrer pleinement aux travaux de recherche pour la préparation de la thèse. La durée est de trois années. Le montant de la bourse est d'environ 1128 euros brut par mois. Il faut être âgé de moins de 25 ans mais une dérogation est possible pour les moins de 30 ans. Les diplômes pré requis sont un DEA ou dispense de DEA. Pour la nationalité, il faut soit être français (ou en instance de naturalisation), soit ressortissant d'un état membre de l'UE, soit avoir fait le DEA en France. Il est possible d'avoir une aide pour le transport si on est sur Paris (50% de la carte Orange), de faire du monitorat/tutorat mais il faut demander très tôt l'autorisation au rectorat. Pour la sécurité sociale, c'est le régime général, comme pour la cotisation retraite.

<http://www.recherche.gouv.fr/recherche/formation/alloc.htm>

2. Bourses de Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE)

Elles se situent dans le cadre d'un partenariat entre un laboratoire de recherche public et une entreprise. Un laboratoire bénéficiant d'une bourse CIFRE fait généralement un appel à candidature auprès des étudiants susceptibles d'être intéressés. L'objectif est de pouvoir réaliser sa thèse en entreprise en menant un programme de recherche et développement en liaison avec une équipe de recherche extérieure à l'entreprise et renforcer les capacités technologiques des entreprises. Le candidat doit avoir moins de 26 ans, mais peut être de toute nationalité. L'encadrement est effectué par deux directeurs (un enseignant chercheur HDR et un exerçant une activité d'études ou de recherche dans l'entreprise). La durée est de trois années. Le montant est d'environ 20 ☐ 13 euros / an. Pour prendre contact, adressez vous à la ☐ Délégation Régionale à la Recherche et la Technologie de la région où veut être effectuée la thèse.

<http://www.education.gouv.fr/sup/doctorat/drrtlst.htm>

3. Bourses de Doctorat pour Ingénieurs (BDI)

Elles sont attribuées par le CNRS qui les finance totalement ou partiellement avec un autre organisme de recherche (une entreprise) ou collectivité publique (une région). Elles sont attribuées (ou non) à des laboratoires associés au CNRS qui ont présenté auprès du CNRS une demande dans laquelle sont détaillés le sujet de thèse, l'équipe d'accueil et le CV du candidat doctorant. Le candidat doit avoir moins de 27 ans et il est préférable qu'il soit titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme équivalent (en plus du DEA). Il faut postuler tôt dans l'année (la date limite de candidature est fin février, début mars) et donc avoir choisit son sujet très vite. Le montant est de \square 388,40 à 1 687,09 bruts par mois.

Bourses de doctorat pour ingénieurs financées par le CNRS
http://www.dr20.cnrs.fr/UDCA/Services/Spv/bourses_BDI.php

4. Bourses Région ou Allocations des collectivités publiques

Les collectivités publiques (principalement les Régions) peuvent offrir à des laboratoires de recherche des bourses ou allocations de thèse sur des sujets jugés prioritaires par celles-ci. Selon les régions, les modalités d'attribution d'allocations sont sujettes à un processus proche de celui décrit ci-dessus pour les BDI (sujet, labo, CV candidat).

5. Bourses des autres organismes de recherche

Tout comme le CNRS, les autres organismes ou agences de recherche (INSERM, INRIA, INRA, INED, CNES, IFREMER, ONERA, ADEME, ANVAR...) peuvent financer ou cofinancer des bourses de thèses. Les modalités d'attribution sont généralement sujettes à un processus proche de celui décrit ci-dessus pour les BDI (sujet, labo, CV candidat). Il est conseillé de consulter les sites Internet des organismes correspondants. Pour le CNES, le dossier est à retirer en février et le montant de la bourse est de 1524 à 1829 euros bruts par mois. Pour l'INRIA, le montant de la bourse est d'environ 1574 euros bruts par mois.

Pour postuler à l'INRIA : <http://www.inria.fr/travailler/formation/bourses.fr.html>

Pour postuler à l'INRA \square <http://www.inra.fr/drh/boursiers/index.html>

6. Les financements par des organismes privés

Dans le cadre de leur collaboration avec le secteur industriel privé ou semi-public, certains laboratoires peuvent bénéficier de bourses ou salaires pour doctorants. Pour obtenir un tel financement les candidats sont invités à contacter les laboratoires et à consulter les sites Internet des grandes entreprises du monde industriel de pointe (pour l'Ecole Doctorale SDLM : Automobile, Aéronautique, Chimie, Pharmacie, Electronique, Pétrole...).

7. Bourses pour étudiants étrangers

L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) accorde une bourse aux titulaires d'un DEA, de nationalité étrangère. De plus, selon les pays, il est possible à certains étudiants étrangers et sous certaines conditions d'obtenir une bourse de thèse auprès de leur gouvernement et/ou du gouvernement français. Malheureusement, ce type de financement tend à se raréfier. (Lien Ministère affaire étrangère + SAI).

http://www.ird.fr/fr/appel/dri/eiffel2003_2004.htm

□

8. Bourses CEA (Commissariat à l'Energie Atomique)

Le CEA peut accorder aux doctorants qui préparent leur thèse dans ses laboratoires, un contrat de thèse. Ce contrat de thèse a pour objectif de permettre au jeune doctorant sélectionné de mener à bien un projet de recherche dans un des nombreux domaines d'expertise du CEA : recherche fondamentale en physique et sciences du vivant, recherche technologique pour l'industrie, R&D pour l'énergie nucléaire, activités de défense, protection et sûreté nucléaire (thématiques de recherche des laboratoires du CEA). La réalisation et l'aboutissement du projet de recherche, encadré par un ingénieur ou chercheur confirmé, ainsi que par un directeur de thèse habilité par l'Université (universités ayant signé un accord-cadre avec le CEA), permettent la soutenance d'une thèse et l'obtention du diplôme conférant le grade de doctorat de l'Université. Dans tous les cas, le contrat de thèse est un contrat de travail de 3 ans de type CDD pour lequel le CEA est l'employeur. La rémunération mensuelle brute du doctorant est, suivant les diplômes obtenus, d'environ 1646 euros ou 1783 euros en 1ère et 2ème année. Elle est d'environ 1943 euros en 3ème année (valeurs au 1er juillet 2002).

http://www-dsv.cea.fr/content/cea/esp_info/recherche/etudiants/

Pour postuler au CEA : □ http://www-instn.cea.fr/html/F_cfr/form_cfr.htm

Les sujets de thèses CEA : □ http://www-instn.cea.fr/html/F_cfr/acc_cfr.htm

□

Pour plus d'informations, voici une liste de sites concernant les bourses de thèse □

1. Formation et Recherche pour les doctorants

Ce site portail a été créé par les ministères de la Recherche et de l'Éducation nationale, en partenariat avec plusieurs associations. Il est destiné à aider les étudiants, doctorants et post-doctorants. Il donne toutes informations - liens classés par thèmes - sur les études doctorales, les écoles, les aides financières (bourses et aides spéciales), comment devenir ATER ou enseignant chercheur, venir faire un doctorat en France, l'insertion professionnelle, les métiers de la recherche ou encore les statuts et le cadre réglementaire.

<http://www.formation-recherche.info/index.php>

2. Études doctorales et aides

La rubrique consacrée à la Mission Scientifique Universitaire (MSU) sur le site du ministère de l'Éducation nationale propose des informations sur les études doctorales, les aides, l'insertion professionnelle. Un annuaire des formations doctorales est également disponible dans cette rubrique.

<http://www.education.gouv.fr/sup/doctorat/msub.htm>

3. Aides à la formation doctorale

Le site de la direction de la Recherche du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies diffuse des informations sur les aides à la formation doctorale, sur les attributions des allocations et sujets de thèses ouverts à la mobilité.

http://dr.education.fr/Alloc_doc/principal.html

4. Les Bourses situées sur des sites du CNRS

Bourses en science du vivant

Site Web du Département des sciences de la vie (SDV) du CNRS :

<http://www.cnrs.fr/SDV/financement.html>

Bourses post-doctorales à l'étranger

Site Web de la Direction des relations internationales (DRI) du CNRS :

<http://www.cnrs.fr/DRI/Guide/Sejour.html#Bours>

Bourses INTAS ou OTAN destinées à de jeunes scientifiques des pays d'Europe centrale et orientale. Site Web de la Direction des relations internationales (DRI) du CNRS :

<http://www.cnrs.fr/DRI/AOffres/Bourses.htm>

Bourses doctorales ou post-doctorales attribuées par la région Centre

Des informations sur ce type de bourses sont disponibles dans la rubrique "Bureau du personnel" du site de la Délégation Centre, Auvergne et Limousin du CNRS :

<http://www.dr8.cnrs.fr/webdr08/Documentation/default.htm>

Bourses diverses

Site Web de la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes du CNRS :

<http://www.dr15.cnrs.fr/Valorisation/bourses4.html>

Site Web de la Délégation Côte d'Azur du CNRS :

<http://www.dr20.cnrs.fr/UDCA/Services/Spv/bourses.php>

□

5. Bourses pour chercheurs français et étrangers

Dans la rubrique "International", le site du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies diffuse des appels d'offres. Les programmes proposés s'adressent aux jeunes chercheurs français souhaitant étudier à l'étranger ainsi qu'aux jeunes chercheurs étrangers souhaitant venir étudier en France.

Consulter la rubrique "International" :

<http://www.recherche.gouv.fr/recherche/internat/default.htm>

6. Les Bourses de recherche scientifique de l'OTAN

Le programme "Bourses de recherche scientifique" de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord "offre aux scientifiques des pays partenaires de l'Organisation la possibilité de mener leurs travaux de recherche ou de poursuivre leur formation dans un pays de l'OTAN et aux scientifiques des pays membres la possibilité de faire de même dans un pays partenaire.

Consulter le site de l'OTAN : <http://www.nato.int/science/indexfr.html>

7. Bourses pour étudiants français ou étrangers

Le site Web du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires (CNOUS) diffuse des informations sur plusieurs types de bourses pour étudiants : des bourses sur critères sociaux, des bourses de mérite, des bourses de DEA et de DESS, des bourses de voyage, des bourses d'agrégation...

Consulter le site du CNOUS : <http://www.cnous.fr/vieetud/bourses.htm>

8. Les types de bourses pour étudiants étrangers

Dans la rubrique "Venir étudier en France" le site du ministère de l'Éducation nationale communique toutes les informations nécessaires : accès à l'enseignement supérieur des étudiants étrangers : procédures nationales, documents à fournir, formalités d'entrée et de séjour en France, où s'informer...

Consulter la rubrique "Venir étudier en France" : <http://www.education.gouv.fr/int/etudfr.htm>

L'agence publique EduFrance a pour but de faciliter l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en France. Vous trouverez sur ce site des rubriques telles que : "Pourquoi choisir la France", "Mes études en France", "EduFrance dans mon pays".

Consulter le site EduFrance : <http://www.edufrance.fr/>

□

9. Bourses doctorales et post-doctorales

Le site "Joint Research Centre" diffuse les nouvelles offres de bourses proposées par le Centre commun de recherche de la Commission européenne.

□

10. Bourses d'études, bourses doctorales et post-doctorales

L'agence universitaire de la francophonie favorise la mobilité des étudiants et chercheurs en leur proposant des bourses pour financer études et recherches à l'étranger.

Consulter le site AUF : <http://www.auf.org/programmes/programme6/>

□

11. Bourses pour étudiants, jeunes professionnels et chercheurs

La Commission franco-américaine "Fulbright" d'échanges universitaires et culturels, offre des bourses aux étudiants, jeunes professionnels et chercheurs français ou américains. Elle effectue également des présélections de candidatures pour le compte de fondations, associations et d'organismes privés.

Consulter le site Fulbright : <http://www.fulbright-france.org/>



Sans oublier les offres de l'ABG

<http://www.jeunesdocteurs.com/souris/sujets/bourses1.html>

http://abg.jouve.fr/abgemploi/CONSliste.php?_Rubrique=ABGt